



GRAND CONSEIL
DU
CANTON DE VAUD

Objet en discussion :

15.12.09

Amendement

Déclaration P. de Preux

(OUI)

Article :

Le Grand Conseil enjoint le Conseil d'Etat
à renoncer par tous moyens de droit à
l'ouverture de la ^{gravière} ~~carrière~~ des Bugères, dans
l'intérêt bien compris de nos aînés.

(Date et signature) :

P. de Preux

Note : Pour stylobille



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 15 DEC. 2009

Scanné le _____

09-INT-262